

Magasins de bricolage

Magasins de bricolage

- **66 400** salariés
- **2 139** entreprises
- **5** CQP créés en 1998

Présentation de la branche

La branche du commerce alimentaire de détail et de gros à prédominance alimentaire se compose d'entreprises réparties en fonction de leur taille, de la petite surface de 400 m² aux grandes surfaces de bricolage de plus de 7 500 m². Elle comprend également les magasins de dépôt.

Face à une croissance forte du secteur depuis la fin des années 90, les CQP ont été créés en réponse aux forts besoins en recrutement des entreprises de la branche, notamment pour les exigences de qualification concernant le poste de vendeur en bricolage. De surcroît, ce dernier n'était jusqu'ici associé à aucune certification professionnelle.

Les besoins en formation ont été identifiés dans différentes enseignes et traduits en besoins pédagogiques. Les métiers de la vente, la maîtrise technique des produits et la capacité de conseil du vendeur ont été les axes de développement prioritaires des CQP de la branche.

Des outils au service de la qualification

Depuis 1998, la branche a créé cinq CQP :

- CQP employé SAV,
- CQP vendeur qualifié,
- CQP caissier réassortisseur,
- CQP chef de secteur,
- CQP chef de magasin.

Véritable projet d'ingénierie pédagogique, le dispositif CQP de la branche associe plusieurs types de compétences :

- Des compétences en matière de vente
- Des compétences techniques spécialisées sur les produits diffusés en magasin, en lien avec les métiers du bâtiment (électricité, plomberie, sanitaire, chauffage,...) ou ceux de l'horticulture.

Le CQP, un dispositif apprécié par les entreprises du secteur

119 CQP ont été délivrés entre 2001 et 2007, concernant essentiellement le CQP Vendeur qualifié. Une enquête menée auprès des entreprises, organismes de formation agréés et titulaires du CQP, révèle que la formation menant au CQP est appréciée, car adaptée aux besoins des entreprises.

La formule de l'alternance bénéficie également d'une opinion favorable, débouchant la plupart du temps sur une embauche.